



3800 Notre-Dame Ouest, Montreal, QC H4C 1P9 Tél. 514.937.0531

Montréal, le 29 janvier 2007

PAR LA POSTE

Monsieur Yvan Delorme
DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM)
Quartier général
Service de Police de la Ville de Montréal
1441 rue Saint-Urbain
Montréal (Québec) H2X 2M6

OBJET : Demande de rencontre de l'UTBQ avec les représentants du SPVM afin
d'établir un plan de collaboration pour lutter contre le phénomène de
prolifération des armes à feu et des armes blanches utilisées par les
criminels et plus particulièrement les « gangs de rue »

Monsieur,

L'Union des Tenanciers de Bars du Québec (UTBQ) est une organisation qui a été créée pour représenter et défendre les droits et intérêts des tenanciers de bars du Québec. L'UTBQ compte actuellement 2,500 membres à travers la province.

À cet égard, l'UTBQ désire vous souligner une problématique grandissante auprès de ses membres et de leur clientèle soit, le développement exponentiel de la criminalité reliée au phénomène de la prolifération des armes.

En effet, nos membres nous informent que, malgré leurs nombreux efforts de même que les vôtres, ils constatent une augmentation de la prolifération des armes dans leurs établissements et autres endroits tels les transports en commun, les restaurants et dans la rue; le tout mettant en danger la sécurité des citoyens en général.

De plus, nos membres nous informent que, de façon générale, les politiques et moyens utilisés aujourd'hui par le SPVM pour tenter d'enrayer ou limiter ce problème sont très bons mais insuffisants pour réellement créer un impact vu, l'ampleur grandissante du problème. À cet égard, nous croyons qu'une discussion franche entre le SPVM et l'UTBQ s'impose afin de planifier des solutions concrètes.

..../2

Veillez prendre note que l'UTBQ et ses membres sont pleinement conscients du défi auquel le SPVM fait face dans sa lutte contre cette problématique, vu :

- Le manque de soutien financier et par conséquent d'effectif du SPVM par les diverses autorités gouvernementales, provinciales et fédérales et ce, afin de pouvoir faire adéquatement appliquer les lois présentement en vigueur;
- La faiblesse des peines imposées par les lois quant aux infractions reliées au port d'armes illégal et
- Le manque de rigidité des critères de remise en liberté conditionnelle reliés à ce genre d'infraction;

Néanmoins, l'UTBQ tient à vous souligner son indéfectible soutien et sa pleine collaboration face à cette problématique. Aussi, veuillez prendre note que nous avons déjà adressé des lettres à l'Honorable Robert Douglas Nicholson, Ministre de la justice et procureur général du Canada, à l'Honorable Yvon Marcoux, Ministre de la justice du Québec et à l'Honorable Jacques P. Dupuis, Ministre de la sécurité publique du Québec, afin de demander des sentences plus sévères pour ce genre d'infraction et à un meilleur soutien des forces constabulaires du Québec afin de pouvoir lutter adéquatement contre ce phénomène.

Vu ce qui précède, l'UTBQ désire vous rencontrer, dans les meilleurs délais, de même que vos représentants afin de discuter de cette problématique d'intérêt public et des solutions qui pourraient y être apportées et notamment, en établissant un nouveau plan d'action en étroite collaboration avec l'UTBQ et ses membres.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

UNION DES TENANCIERS DE BARS DU QUÉBEC

PETER SERGAKIS
Président

VOULA DEMOPOULOS
Vice-présidente